

APPEL À CANDIDATURES

4^e édition

LA BOURSE POUR UN NOUVEAU REGARD HUMANITAIRE

Pour la quatrième édition de la Bourse pour un nouveau regard humanitaire, Action contre la Faim, à travers son jury interne pluridisciplinaire et paritaire, **récompensera à hauteur de 5 000 € un projet fini, en cours, ou à réaliser sur le thème commun des systèmes alimentaires et de la nutrition**. Le projet lauréat fera l'objet d'une restitution digitale à partir d'octobre 2027.

L'objectif de la Bourse est de permettre de lancer une réflexion sur l'avenir de l'imagerie humanitaire afin de penser ensemble ses évolutions futures et initier un nouveau regard. Un regard qui irait au-delà des reproductions habituelles, qui serait plus juste, plus inclusif, plus éthique et qui permettrait un échange plus équilibré avec les personnes représentées.

Nous entendons par humanitaire le fait de prendre en compte l'humain, de le placer au cœur des préoccupations et de le soutenir afin qu'il puisse accéder aux droits fondamentaux dont chaque individu doit bénéficier dès la naissance. Un nouveau regard humanitaire repose donc sur une vision plus humaine, plus inclusive et égalitaire, portée par des valeurs de solidarité.

Outre la valorisation du travail des créateur-trice-s de contenus, cette Bourse a pour vocation d'accroître la visibilité des personnes qui souffrent, ainsi que des situations qu'elles vivent, partout où Action contre la Faim France intervient.

Bourse
pour un
nouveau
regard
humanitaire
d'Action
contre
la Faim

UN THÈME COMMUN : SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET NUTRITION

Les systèmes alimentaires et la nutrition sont envisagés comme des réalités complexes, vivantes et profondément humaines. Les projets proposés devront s'inscrire dans cet horizon, tout en étant encouragés à en déplacer les frontières, à en explorer les zones de tension, les marges, les dimensions invisibles ou sensibles. Il ne s'agit pas uniquement de documenter des problématiques connues, mais de proposer des écritures, des formes ou des dispositifs qui renouvellent la manière de regarder, de comprendre et de raconter.

Le système alimentaire renvoie à l'ensemble des relations humaines, écologiques, économiques et culturelles qui déterminent l'accès à l'alimentation. Les projets sont invités à explorer ces systèmes tels qu'ils sont vécus, transmis ou contestés, en valorisant les savoirs locaux, les principes de l'agroécologie et les liens profonds entre alimentation, environnement et dignité.

La notion de nutrition, quant à elle, est entendue dans un sens large : elle englobe la prévention, la prise en charge et le traitement de la sous-nutrition et de la malnutrition, mais aussi les contextes familiaux, sociaux, culturels et professionnels dans lesquels les individus évoluent. Elle peut être abordée à travers le corps, l'intime, les trajectoires de vie, les pratiques de soin, les émotions, les silences ou les savoirs invisibles, sans nécessairement adopter une approche frontale ou démonstrative.

Dans ce cadre, la Bourse soutient des propositions qui interrogent la manière dont nutrition, santé et alimentation s'articulent à l'échelle des individus, des familles et des communautés. Contribuer à des systèmes de santé et de nutrition intégrés et équitables, c'est aussi interroger les logiques d'accès, les inégalités, les rapports de pouvoir et les formes de résilience qui émergent dans les contextes de crise comme dans les situations ordinaires. Les projets peuvent s'inscrire dans une dynamique de recherche, de collaboration ou de création partagée, en dialogue avec les communautés, les acteurs locaux et, lorsque cela fait sens, les institutions publiques. La transformation des systèmes alimentaires durables est envisagée comme un levier majeur de santé globale et de justice sociale. Les projets peuvent mettre en lumière des pratiques agroécologiques, des gestes du quotidien, des territoires nourriciers, mais aussi des tensions, des ruptures ou des fragilités. L'alimentation peut être abordée comme un fait politique, culturel ou symbolique, autant que comme une réponse à l'urgence. L'enjeu n'est pas de produire un discours normatif, mais de donner à voir et à ressentir ce que manger, cultiver, cuisiner ou ne pas manger signifie aujourd'hui dans des contextes marqués par l'insécurité alimentaire.

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

L'appel à candidatures est ouvert à tou·tes les photographes, vidéastes et créateur·trices de contenus (illustration, design, animation...) sans restriction de nationalité ni limite d'âge, mais majeures.

Les prestataires, ancien·nes ou actuel·les, d'Action contre la Faim France et son réseau international peuvent participer à ce concours. Merci d'indiquer cette information dans la biographie.

Si cela était nécessaire, les candidat·e·s s'engagent à utiliser leur propre matériel (photographique, vidéo-graphie, sonore, etc.) pour la réalisation du projet.

Ne peuvent participer à ce concours les employé·es d'Action contre la Faim ni leurs familles. Ne peuvent également se présenter les membres du jury, ni l'équipe technique liée directement à la Bourse, ni leurs familles.

La participation au concours est gratuite.

La Bourse pour un nouveau regard humanitaire d'Action contre la Faim récompensera **un unique projet (individuel ou collectif)**.

Les projets présentés seront jugés sur plusieurs critères obligatoires et cumulatifs :

- Développement de la thématique humanitaire : les systèmes alimentaires et la nutrition
- Innovation apportée dans l'écriture et dans la réalisation
- Zone géographique limitée aux pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Irak, Jordanie, Liberia, Madagascar, Mozambique, Myanmar, Népal, Pakistan, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Tchad, Ukraine, Yémen et Zimbabwe
- Pertinence du sujet traité par rapport aux actions et aux domaines d'expertise d'Action contre la Faim
- Partage des valeurs d'Action contre la Faim relatives aux contenus : inclusifs, respectueux de la dignité, témoignant des réalités observées
- Qualité et crédibilité des précédents travaux du·de la candidat·e

LE CALENDRIER



CONSTITUER SA CANDIDATURE

Les candidatures, détaillant le plus précisément possible le projet, ses intentions et le format de restitution envisagé, sont à déposer en ligne via le formulaire de candidature dédié à partir **du 30 juin 2026 et avant le 31 août 2026 à minuit**. En soumettant son dossier, le-la candidat-e garantit que le projet proposé est original, inédit et qu'il est le fruit de sa réflexion propre. / [lien vers formulaire](#).

Les dossiers ne seront examinés que si le formulaire, dûment rempli en français ou en anglais, contient tous les éléments ci-dessous :

- ➔ Une présentation du projet global
- ➔ Une note détaillant le sujet abordé, son originalité et son lien avec le travail réalisé par Action contre la Faim
- ➔ Une biographie du-de la candidat-e et un lien vers les travaux précédents qu'iel jugerait pertinent d'ajouter à sa candidature
- ➔ Un descriptif précis des procédés narratifs et des moyens techniques utilisés si projet fini ou en cours, ou envisagés si projet à réaliser. Il pourra être accompagné de photographies numérotées si le projet est fini ou en cours, de croquis ou de tout autre medium que le-la candidat-e jugera utile d'ajouter à son dossier

Action contre la Faim reconnaît que l'auteur-trice des projets et œuvres soumises conservera l'entière propriété des droits d'auteur. Un contrat de cession de droits sera établi entre Action contre la Faim et le-la participant-e. afin de fixer les conditions de la cession des droits de propriété intellectuelle afférents aux œuvres en vue de leur exploitation par l'Association.

Les œuvres ne peuvent violer aucun droit des tiers. Le-la participant-e se conforme aux dispositions légales valides en matière de propriété intellectuelle et du droit à l'image et iel est seul-e détenteur-trice de l'ensemble

des droits d'exploitation attachés à ces images. Iel doit s'assurer d'obtenir les autorisations requises, le cas échéant, des personnes physiques dont l'image est utilisée.

Les informations transmises via le site internet d'Action contre la Faim, ou par mail, sont régies par les dispositions relatives au RGPD. Les données personnelles nécessaires (nom, prénom, adresse, mail, téléphone) ainsi que les documents relatifs aux candidat-es seront conservés de l'appel à candidatures jusqu'à la restitution du projet finaliste, après laquelle Action contre la Faim les supprimera.

RESTITUTION DU PROJET LAURÉAT

Le projet lauréat fera l'objet d'une restitution digitale à partir d'octobre 2027. Cette restitution pourrait être physique si aucun frais n'est à engager par Action contre la Faim quant au lieu et à la production de l'évènement.

Aucune aide à la production d'exposition/événement ne sera délivrée par Action contre la Faim mais les contreparties suivantes seront proposées :

- ➔ Diffusion d'une exposition digitale sur le site internet de l'ONG
- ➔ Diffusion du projet sur nos canaux de communication (réseaux sociaux, journal *Action* 100 000 ex)
- ➔ Ressource humaine, si proposition de format physique à l'initiative du/de la lauréat-e, dans la recherche d'un lieu mis à disposition gratuitement, et faciliter l'accès à nos terrains d'intervention en fonction des projets. Action contre la Faim ne prendra en aucun cas en charge les frais relatifs qui seraient engendrés par la production physique de l'exposition/événement.

Action contre la Faim aura la possibilité d'utiliser le projet soumis par le-la lauréat-e durant la durée légale des droits de propriété intellectuelle et ses éventuelles prolongations, à compter de la présentation des travaux réalisés, en octobre 2027, pour la promotion et la communication de la Bourse Action contre la Faim, ainsi que pour la promotion des activités de l'Association, en digital et print, en accord avec le contrat de cession de droits établis entre les parties prenantes.

Action contre la Faim pourrait organiser des expositions/événements pendant 2 ans suivant la présentation des travaux réalisés, en octobre 2027, en France et dans le monde.

Le-la lauréat-e offrira (s'il le souhaite) un ou plusieurs tirage(s) à Action contre la Faim pour la promotion de la Bourse, ou pour une éventuelle future exposition des différent-es lauréat-es. Aucune utilisation commerciale n'en sera faite, sauf accord contraire passé avec le-la lauréat-e.

Le-la lauréat-e s'engage, du simple fait de sa candidature, à participer à certaines actions de communication, notamment pour la présentation du projet en interne auprès des salarié-es d'Action contre la Faim et pour le lancement du projet en externe. Les lauréat-es s'engagent à faire figurer la mention « *Lauréat-e de la Bourse pour un nouveau regard humanitaire d'Action contre la Faim* » dans les publications et les communications concernant le projet réalisé grâce à la dotation d'Action contre la Faim.

ENGAGEMENT DU•DE LA CANDIDAT•E

En cas de pré-sélection puis de sélection par le comité, et du simple fait de leur participation à la *Bourse pour un nouveau regard humanitaire*, les candidat·es et le·la lauréat·e autorisent, à titre gratuit, Action contre la Faim à reproduire en accord avec les participant·es, une des créations visuelles et/ou intellectuelles transmise par les participant·es lors de la soumission de leur projet (1^{ère} photographie de leur série si le projet est fini ou en cours - photographie numérotée « 1 » dans la série présentée à la Bourse, croquis, écrits ou tout autre medium), sur tout support de communication d'Action contre la Faim (y compris sur les réseaux sociaux et le site internet), dans le cadre stricte de la promotion de la Bourse, pour une durée de un (1) an à compter de la première diffusion desdites créations visuelles et/ou intellectuelles par Action contre la Faim.

Dans le cadre des diffusions susmentionnées, Action contre la Faim s'engage alors à indiquer sur les créations visuelles et/ou intellectuelles la mention « de » suivie du nom et prénom du·de la participant·e concerné·e auteur·e de la création visuelle et/ou intellectuelle. Concernant les diffusions sur les réseaux sociaux, Action contre la Faim indiquera également les liens vers les réseaux propres des participant·es. Action contre la Faim s'engage à ne porter en aucune manière atteinte à l'intégrité des créations visuelles et/ou intellectuelles déposées dans le cadre de la Bourse. Toutefois, Action contre la Faim dispose du droit de juxtaposer les créations visuelles et/ou intellectuelles avec d'autres créations visuelles et/intellectuelles. Action contre la Faim dispose également du droit d'associer les créations visuelles et/ou intellectuelles avec tout élément visuel de sa charte graphique ainsi que ceux des partenaires officiels.

EN CAS D'ANNULATION

L'association Action contre la Faim se réserve le droit, pour une quelconque raison, d'annuler, de reporter ou de modifier le règlement précité de sa *Bourse pour un nouveau regard humanitaire*. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces changements. Les frais engagés par les candidats ne pourront donc pas faire l'objet de remboursement.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La présentation d'un projet à la *Bourse pour un nouveau regard humanitaire* d'Action contre la Faim ne peut être validée sans acceptation du règlement dans son intégralité ainsi que des éventuels avenants. En cas d'avenants postérieurs à la présentation du projet, Action contre la Faim s'engage à en informer les participants dans le respect du principe de loyauté.



Pour plus d'informations



boursemultimedia@actioncontrelafaim.org

[Formulaire de candidature](#)



À PROPOS D'ACTION CONTRE LA FAIM

Action contre la Faim est une ONG qui lutte contre la faim dans le monde depuis plus de 40 ans. Elle mène une réponse coordonnée dans plus de 50 pays. Sa priorité est d'agir concrètement sur le terrain et de témoigner du sort des populations en luttant contre les causes et les conséquences de la sous-nutrition en France et à l'international. Parce que les causes de la faim sont multiples, elle agit de manière globale, durable et efficace en s'appuyant sur une forte expertise en nutrition et santé, sécurité alimentaire, eau et assainissement, et santé mentale.